PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU CONGO Unité-Travail-Progrès

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

Décret n° 2023 - 1569 du 15 septembre 2023 portant nomination du directeur général de l'économie, de l'audit et du trading pétrolier

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu la loi n° 2-2018 du 5 février 2018 déterminant les modalités de nomination aux hauts emplois et fonctions civils et militaires ;

Vu le décret n° 82/595 du 18 juillet 1982 tel que modifié par le décret n° 92/011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs;

Vu le décret n° 2003-100 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre des hydrocarbures ;

Vu le décret n° 2022-472 du 8 août 2022 portant organisation du ministère des hydrocarbures ;

Vu le décret n° 2022-476 du 8 août 2022 portant attributions et organisation de la direction générale de l'économie, de l'audit et du trading pétrolier ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres.

DECRETE:

Article premier : Monsieur Jean-Jacques IKAMA est nommé directeur général de l'économie, de l'audit et du trading pétrolier.

Article 2 : Monsieur Jean-Jacques IKAMA percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur Jean-Jacques IKAMA, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-2023 - 1569 Fait à Brozzavi **∉**15 septembre 2020 Denis/SASSOU-N'GUESSO.-Par le Président de la République, Le Premier ministre, chef du Gouvernement, Anatole Collinet MAKOSSO.-Le ministre des hydrocarbures, Le ministre de l'économie et des finances,

Bruno Jean Richard ITOUA. -

Jean-Baptiste ONDAYE.-

Le ministre du budget, des comptes publics et du portefeuille publiq,

Ludovic NGATSE!